

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Collège Paul Eluard à Port-de-Bouc : approbation du nouveau site, du nouveau programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour l'opération de reconstruction délocalisée du collège Paul Eluard à Port-de-Bouc :

- d'approuver le nouveau site agréé par la CDAT du 29 novembre 2018,
- de valider le nouveau programme de l'opération, comme indiqué dans le rapport, pour lequel seront engagées les procédures permettant la passation des marchés de services et de travaux, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code de la commande publique,
- de fixer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 24 300 000 €TTC arrondis.

La dépense d'un montant arrondi à 3 300 000 €TTC, destinée à la partie Etudes, sera imputée au chapitre 20 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée